

<https://www.vivrelespaysages.cg54.fr/les-orientations-et/les-orientations-pour-les-paysages,27/1-2-encourager-une-architecture-de>

1-2-Encourager une architecture de qualité s'inscrivant dans son contexte et valoriser le patrimoine construit

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

- Recommandations - Les recommandations pour les paysages bâtis -

Copyright © Vivre les paysages | CD54 - Tous droits réservés

Éléments de contexte

Rappel des fondements des paysages bâtis

- ▶ Une architecture rurale très identitaire
- ▶ Un patrimoine urbain et architectural de qualité
- ▶ Un riche patrimoine architectural et urbain, héritage des XVIe - XVIIIe siècles

Rappel des processus de transformation des paysages

- ▶ La banalisation de l'architecture

Objectifs visés

- ▶ Développer la qualité architecturale dans les opérations d'habitat
- ▶ Adoucir la présence du bâti dans le paysage vu et vécu
- ▶ Lutter contre la banalisation du cadre de vie induite par de nombreuses constructions récentes
- ▶ Promouvoir l'architecture BBC adaptée aux conditions climatiques et économiques de la Meurthe-et-Moselle
- ▶ Aider les agriculteurs dans le développement de leur territoire
- ▶ Considérer l'architecture contemporaine comme un patrimoine futur

Valeurs paysagères concernées

[2- La diversité contrastée des formes urbaines et du patrimoine architectural](#)

Unités de paysage particulièrement concernées

Toutes les unités

Recommandations

Dans le cas d'un bâtiment en milieu urbain

- ▶ Inciter à la prise en compte des caractéristiques propres à l'architecture traditionnelle locale pour les constructions neuves (cf. Fiche 1-1-Prendre en compte le paysage dans l'implantation de nouvelles constructions) :
 - Typologie d'implantation par rapport à la rue,
 - Hauteur et volumétrie,
 - Couleur et tonalités dominantes des façades et des toitures,
 - Proportions des ouvertures,
 - Clôtures et végétal en limite d'espace public (ou visuellement public).

Cette « filiation » architecturale ne devrait pas entraver une certaine liberté des formes et matériaux contemporains vis-à-vis des formes et matériaux plus traditionnels.

- ▶ Initier des opérations exemplaires sur les projets de bâtiments publics
- ▶ Inciter, lors des opérations de rénovation d'édifices anciens, au respect des caractéristiques architecturales locales (traitement des ouvertures, des façades, etc.)

Initier des opérations exemplaires sur les projets de bâtiments publics



Un exemple intéressant de réhabilitation : les anciennes façades de jadis transformées en bibliothèque.



Bel exemple de construction contemporaine pour l'école de Dornelle.



Un exemple assez rare d'architecture contemporaine d'habitat, près de Moncraux.



Extension contemporaine d'un bâtiment public dans le respect des volumes traditionnels, à Naves.

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Poursuivre la requalification des cités minières, souvent intéressantes en termes d'architecture et participant à l'identité du département
- ▶ Promouvoir des opérations de ravalement de façades (enduits, couleurs) des villages lorrains

Promouvoir des opérations de ravalement de façades (enduits, couleurs) des villages lorrains



Rénovation architecturale de ferme à Haulcourt. Enduit traditionnel à la chaux et sans apprêt au choix de la couleur des huisseries.



Un exemple de réhabilitation de l'architecture des cités minières par la couleur, Longwy.



Une rénovation architecturale qui a réussi à préserver les poivres palissés, Nonny-le-Sec.



Une réhabilitation de l'architecture d'un village lorrain par la couleur, Embarras.

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Pour les constructions neuves et pour les réhabilitations, orienter les propriétaires concernés vers un traitement des limites de parcelles avec l'espace public ou visuellement public qui s'harmonise à l'existant :
 - Dans les parties du village où le bâti ancien est dominant et où murs, pignons et façades constituent un linéaire sur rue continu : murs de pierre ou enduits dans des teintes proches de la pierre utilisée localement (qui peut être relativement dense et sombre dans certains villages) ;
 - Dans les quartiers où les maisons récentes sont les plus nombreuses, murs enduits selon les mêmes dispositions et haies taillées ou libres composées d'espèces végétales diversifiées et de préférence locales ; les clôtures végétales peuvent également se manifester par le biais de fruitiers palissés par exemple.
 - Dans tous les cas, éviter les haies monospécifiques de persistants (notamment type thuyas), dont l'effet est banalisant et peu favorable à la biodiversité.

-2-Encourager une architecture de qualité s'inscrivant dans son contexte et valoriser le patrimoine const

- ▶ Pour les harmonies colorées du bâti et des paysages : en situation urbaine ou agricole, l'aspect du bâti, ses matériaux et sa couleur doivent être adaptés au site. Des tons foncés permettent généralement à l'architecture récente de mieux se fondre dans un tissu ancien ou dans l'espace agricole.

Dans le cas du patrimoine vernaculaire (petit patrimoine) :

- ▶ Inventorier et diagnostiquer l'état du patrimoine vernaculaire : moulins et ouvrages hydrauliques, lavoirs, calvaires, pompes à eau, petits édifices des parcs de châteaux, alignements de murs de pierre bordant les rues des villages, etc.
 - ▶ Sur la base de cet inventaire, poursuivre la protection et encourager la réhabilitation des éléments de petit patrimoine bâti aujourd'hui fragilisés, sous condition qu'elle respecte ses caractéristiques architecturales d'origine.
- đ

Poursuivre la protection et encourager la réhabilitation du patrimoine bâti

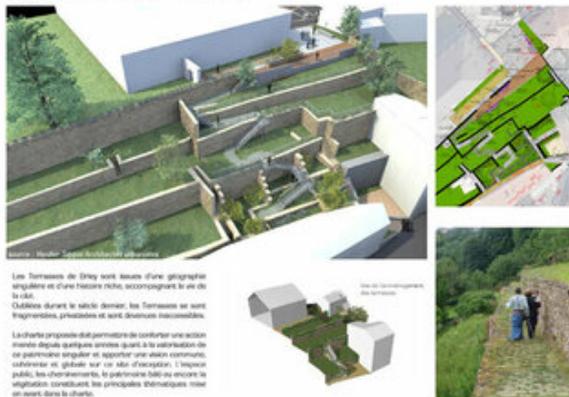


Exemple de mise en valeur du bâtiment et de la fontaine, avec un traitement d'espace public qualitatif et sombre, à Doucours - les Courfemaux.

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Poursuivre la protection et encourager la réhabilitation du patrimoine bâti

Exemple de projet d'aménagement d'espace public qualitatif à Briey



Les Terrasses de Briey sont issues d'une géographie singulière et d'une histoire riche, accompagnant le site de la cité.
Cultures d'abord, le village domine, les Terrasses se sont fragmentées, privatisées et sont devenues inaccessibles.
La charte prospective doit permettre de contribuer une action menée depuis quelques années, à la réhabilitation de ce patrimoine singulier et apporter une action commune, cohérente et globale sur son état d'occupation, l'espace public, les cheminements, le patrimoine bâti ou encore la végétation, considérant les principales thématiques mise en avant dans la charte.

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Promouvoir les savoir-faire locaux pour la restauration du patrimoine de pays



© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Dans le cas de bâtiments agricoles :

- ▶ Inventorier et cartographier le patrimoine rural bâti
 - ▶ Restaurer, dans la mesure du possible, des bâtiments agricoles anciens à caractère patrimonial (corps de fermes traditionnels...) dans le but de créer de nouvelles structures d'accueil (gîtes, salles réunions, d'accueil d'enfants...)
 - ▶ Revaloriser les abords des parcelles exploitées
 - ▶ Replanter si possible des haies et des arbres aux abords immédiats de l'exploitation :
- -en renouvelant les vergers
 - -en créant des lisières arborées et des haies
 - -en plantant des « arbres signaux » (arbres isolés particuliers) marquant un repère dans le paysage

Revaloriser les abords des exploitations agricoles



© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Pourquoi préférer les tons foncés pour les bâtiments agricoles :

Ils permettent généralement à l'architecture récente de mieux se fondre dans un tissu ancien ou dans l'espace agricole. Ils s'accordent aux tonalités de la terre, des labours, du végétal, de la tuile et des bois. Ce sont les tonalités dominantes de l'hiver, période à laquelle les vues portent plus loin, les boisements sont plus transparents et les sols dénudés.

Pourquoi éviter le blanc, le crème et même le vert :

-2-Encourager une architecture de qualité s'inscrivant dans son contexte et valoriser le patrimoine const

Il faut se méfier des tons clairs, dits « tons pierre », qui sont souvent très voyants. S'ils sont censés rappeler la pierre, ils n'en n'ont ni la « patine », ni la texture, ni la densité de ton.



© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Acteurs et partenaires :

- ▶ Les communes
- ▶ Les communautés de communes
- ▶ Les Pays
- ▶ Le Conseil Général 54
- ▶ Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ Les services de l'Etat
- ▶ La chambre d'agriculture
- ▶ Les SCoT Nord et Sud 54
- ▶ Les agences d'urbanisme (l'agence d'urbanisme Lorraine Nord, l'agence de développement et d'urbanisme de l'Aire urbaine Nancéienne, l'agence de développement du Val de Lorraine)-Le CAUE
- ▶ Le PNRL
- ▶ L'EPFL
- ▶ Les bailleurs sociaux
- ▶ Les aménageurs, les promoteurs, les lotisseurs...
- ▶ Les artisans du bâtiment
- ▶ Les paysagistes, urbanistes, architectes,
- ▶ Les associations de protection du patrimoine
- ▶ Les particuliers qui sont à l'initiative d'opérations de constructions ou de rénovations

Outils et moyens existants ou à mobiliser

Réglementaires

- ▶ Les Zones Agricoles Protégées
- ▶ Les Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)

Opérationnels

- ▶ Plan de paysage agricole à l'échelle de l'exploitation en complément du conseil aux agriculteurs

-2-Encourager une architecture de qualité s'inscrivant dans son contexte et valoriser le patrimoine const

D'information

- ▶ Guide de recommandations architecturales pour la rénovation 'Construire, réhabiliter ou étendre une maison : Réaliser son programme', destiné aux particuliers et professionnels de la construction, par le CAUE
- ▶ Guides de recommandations architecturales pour les constructions neuves, 'Une maison à l'entrée d'un village traditionnel lorrain' ou 'Une maison en coeur de village', destiné aux particuliers et professionnels de la construction, par le CAUE
- ▶ Conseil en architecture et paysage auprès des agriculteurs locaux